



## Partenariat entre la Fondation genevoise de Désendettement (FgD) et le Service social littoral

Sous l'impulsion de la loi sur la prévention et la lutte contre le surendettement (LPLS), entrée en vigueur au mois de janvier 2024, les 4 communes du Service social littoral, accompagnées par le Service social intercommunal des communes de Meinier, Gy et Jussy ont signé un partenariat de collaboration avec la Fondation genevoise de Désendettement (FGD), afin d'étoffer encore leurs prestations d'aide sociale.

Le but principal de ce partenariat est de mettre en relation les habitants et la Fondation, laquelle a pour mission de négocier les dettes et d'octroyer, sous certaines conditions, des prêts sur l'honneur et sans intérêt, afin de favoriser le retour à une situation pécuniaire saine des personnes majeurs domiciliées dans le canton de Genève, depuis au moins 3 ans. Ces prêts peuvent être complétés de dons, pour permettre de combler entièrement la dette.

À l'occasion d'un rendez-vous d'une demi-heure au sein des locaux du Service social littoral à Vérenaz, les bénéficiaires ont la possibilité de rencontrer une assistante sociale de la Fondation, permettant ainsi d'effectuer une évaluation simplifiée de la situation de la personne concernée. Ce premier contact permettra en outre de mettre en place un relais personnalisé avec les services sociaux de leur commune de résidence, s'il est constaté qu'une assistance à la gestion du budget ou à la sollicitation de droits éligibles est requise.

La lutte contre le surendettement est cruciale pour les communes partenaires dans la mesure où il a été constaté que cette problématique touche environ 4,5 à 6% de leurs contribuables (en comparaison à env. 9% à l'échelle cantonale), dont environ 30% sont des personnes de moins de 30 ans.

Fort de son expérience de plus d'une dizaine d'années dans le canton, la FgD a pu dresser des constats sur le surendettement afin de désavouer certains préjugés qui subsistent encore. Premièrement, le surendettement n'est que rarement lié à une consommation excessive, mais arrive plus fréquemment avec des primes d'assurance maladie impayées ou des dettes fiscales. Deuxièmement, il serait incorrect d'affirmer que le surendettement ne concerne que des personnes sans revenu. On constate d'ailleurs que les personnes en emploi subissant une retenue sur salaire rentrent dans un engrenage encore plus laborieux: les impôts à payer ne sont pas pris en compte dans la part restante disponible après saisie.

Dans la vie quotidienne, le surendettement a de réelles conséquences: la recherche d'un logement et l'accès au marché du travail sont entravés, certaines dépenses élémentaires telles que médicales sont rendues impossibles et la personne rencontre, de ce fait, des difficultés à se projeter dans son propre avenir, voire est découragée de créer une vie familiale.

C'est pourquoi le service social propose des suivis personnalisés, des ateliers permettant de mieux gérer ses affaires en partenariat avec l'association Autonomia ou encore de la sensibilisation aux problématiques administratives lors de séances d'informations proposées aux jeunes, dans le cadre des jobs d'été proposés par la commune.

Il s'agit donc d'un nouvel outil qui vient s'ajouter aux actions déjà menées par Collonge-Bellerive: les permanences impôts et les ateliers « Mes impôts, je gère » pour les 18-25 ans, la prise de contact systématique avec les parents en défaut de paiement des cuisines scolaires et plus globalement des dispositifs d'accompagnement à la gestion administrative et financière.

**La Permanence avec la FgD  
aura lieu dès le mois de mars 2025.  
Tous les 2<sup>e</sup> jeudi du mois  
sur inscriptions  
022.722.10.20  
[social@collonge-bellerive](mailto:social@collonge-bellerive)**



[www.collonge-bellerive.ch/social](http://www.collonge-bellerive.ch/social)